Ambasciata d'Italia - Ottawa

DOCUMENTATION GÉNÉRALE REQUISE POUR UNE DEMANDE DE VISA POUR TOURISME

1. Justificatif de résidence dans la circonscription consulaire d'Ottawa : facture de services publics ou permis de conduire.	
2. Justificatif de résidence légale au Canada : passeport canadien, carte de résident permanent ou visa valable au moins trois mois après la date de retour au Canada. Pour les voyageurs qui ne retournent pas au Canada après avoir quitté l'espace Schengen : visa ou document de voyage approprié autorisant l'entrée dans le pays de destination.	
3. Formulaire de demande dûment rempli et signé. Si le demandeur est mineur : - Lettre signée par les deux parents, par laquelle ils autorisent le voyage et s'engagent à assumer les frais de séjour pendant toute sa durée. L'autorisation de voyage doit être signée par les deux parents auprès du service des visas, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité. Si l'un des parents ou les deux résident à l'étranger, ils doivent signer l'autorisation auprès du consulat italien dans leur pays de résidence.	
4. Une photographie récente en couleur, format passeport (prise au cours des six mois précédant la demande), de face et sur fond clair, conforme aux normes de l'OACI : https://www.icao.int/sites/default/files/FAL/Annex_A-Photograph_Guidelines.pdf	
5. Passeport ayant une validité résiduelle d'au moins trois mois après la date prévue du retour. Le passeport doit également contenir au moins deux pages vierges.	
6. Copie de la réservation des billets d'avion aller-retour et de l'itinéraire complet. Il est précisé que l'achat des billets à l'avance ne garantit pas la délivrance du visa.	
7. Réservation d'hôtel indiquant le numéro de réservation, le nom du demandeur, l'adresse et le numéro de téléphone de l'hôtel, ou déclaration d'hébergement signée par la personne qui invite le demandeur, accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité.	
8. Documents attestant de la situation sociale et professionnelle : pour les salariés, lettre de l'employeur ; pour les étudiants, attestation d'inscription à l'université ou à l'établissement scolaire pour l'année en cours ; pour les travailleurs indépendants, relevés bancaires des trois derniers mois, copies des déclarations de revenus de l'entreprise et certificats de constitution de la société ; pour les retraités, copie des documents attestant de la perception d'une pension de retraite.	
9. Justificatifs de la disponibilité de moyens financiers de subsistance (conformément à la directive du ministère italien de l'Intérieur du 1er mars 2000) : relevés bancaires des trois derniers mois, faisant clairement apparaître le nom du titulaire du compte, et bulletins de salaire, le cas échéant. Si le demandeur est financièrement à la charge d'un membre de sa famille, il doit présenter une **déclaration sous serment de prise en charge financière**, accompagnée d'une copie de la pièce d'identité avec photographie du membre de la famille concerné ainsi que de ses relevés bancaires des trois derniers mois.	
10. Police d'assurance maladie pour voyage, valable dans tout l'espace Schengen. Veuillez souligner ou mettre en évidence les éléments suivants : votre nom et la couverture des frais médicaux d'urgence (minimum de 30 000 €), y compris les frais d'hospitalisation et de rapatriement pour raisons médicales ou en cas de décès.	
11. Enveloppe Xpresspost préaffranchie (ou autre enveloppe préadressée et préaffranchie d'un service de messagerie), indiquant l'adresse du demandeur en tant que destinataire (TO) et celle du Consulat en tant qu'expéditeur (FROM), accompagnée d'une photocopie de l'enveloppe, afin de permettre le retour du passeport.	

NOTES

VISA SCHENGEN POUR TOURISME POUR LES MEMBRES DE LA FAMILLE DE CITOYENS DE L'UE

Peuvent présenter une demande en qualité de membres de la famille d'un citoyen de l'UE :

- Le conjoint, à condition que les époux ne soient pas légalement séparés et que chacun soit âgé d'au moins 18 ans ;
- Le partenaire lié par une union enregistrée (partenariat enregistré, union civile ou mariage entre personnes de même sexe) ;
- Les enfants âgés de moins de 21 ans (à la date du dépôt de la demande), y compris les enfants du conjoint et les enfants nés hors mariage, à condition que, dans le cas d'enfants mineurs de moins de 18 ans, l'autre parent (le cas échéant) ait donné son consentement ;
- Les enfants âgés de plus de 21 ans qui, en raison d'un état de santé entraînant une invalidité totale, sont incapables de subvenir à leurs besoins essentiels (cette situation doit être dûment justifiée) ;
 Les parents à charge qui, en raison d'un état de santé entraînant une invalidité totale, sont incapables de subvenir à leurs besoins essentiels (cette situation doit être dûment justifiée).

Si le demandeur remplit toutes les conditions susmentionnées, **le visa est délivré gratuitement**.

1. Preuve de résidence dans la circonscription consulaire d'Ottawa : facture de services publics ou permis de conduire (original et photocopie).	
2. Pour les ressortissants non canadiens, preuve de résidence légale au Canada : *permanent resident card* ou visa valable au moins trois mois après la date de retour au Canada (original et photocopie).	
3. Pour les voyageurs qui ne retournent pas au Canada après avoir quitté l'espace Schengen : visa ou document de voyage approprié autorisant l'entrée dans le pays de destination, accompagné d'une photocopie.	
4. Formulaire électronique de demande de visa Schengen, dûment rempli et signé. Veillez à ne laisser aucun champ vide. Si une question ne s'applique pas à votre situation, indiquez N/A (sans objet). Veuillez imprimer le formulaire en haute résolution.	
5. Photographie au format passeport, de face, sur fond blanc et prise au cours des six derniers mois, conforme aux normes de l'OACI : https://www.icao.int/sites/default/files/FAL/Annex_A-Photograph_Guidelines.pdf.	
6. Passeport valable au moins trois mois après la date d'expiration du visa, accompagné de photocopies des deux premières pages ainsi que des éventuels visas précédemment délivrés. Le passeport doit également comporter au moins deux pages vierges.	
7. Enveloppe Xpresspost préaffranchie (ou enveloppe UPS préadressée), indiquant l'adresse du demandeur en tant que destinataire (TO) et celle du Consulat en tant qu'expéditeur (FROM), accompagnée d'une photocopie de l'enveloppe, afin de permettre le retour du passeport.	
8. Preuve du lien de parenté : a) Certificat de mariage ou acte de naissance (original et photocopie). Attention : les certificats de mariage ou d'union civile délivrés plus de six mois avant le dépôt de la demande de visa ne seront PAS acceptés ; b) Les certificats délivrés par une autorité étrangère autre que canadienne DOIVENT être traduits en anglais ou en italien et légalisés par le service consulaire italien du pays de délivrance OU par l'autorité consulaire du pays de délivrance, ou encore apostillés (le cas échéant) ; c) Les certificats délivrés par l'un des pays de l'espace Schengen ne seront acceptés que s'ils sont multilingues ; dans le cas contraire, veuillez vous reporter au point 2 ; d) Les ressortissants italiens inscrits à l'AIRE dont le certificat de mariage a été enregistré auprès du Consulat général d'Italie sont dispensés de présenter une version actualisée dudit certificat. Ils devront présenter une déclaration sur l'honneur attestant leur mariage avec le ressortissant non européen ; e) Déclaration du membre de la famille ressortissant de l'UE attestant que le demandeur voyage avec lui ou qu'il le rejoint.	
9. Itinéraire du voyage : date de départ ainsi que les aéroports de transit et de destination.	

NOTES
